

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du
lundi 21 octobre 2019

12^{ème} Commission
N° CD-2019-4-12-4

Service instructeur

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

Service consulté

**COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES
ACTIONS EN JUSTICE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er février 2019 au 31 août 2019. Ont été enregistrés, pendant cette période, 59 contentieux.

En vertu de l'article L 3221-10-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a autorisé la Présidente du Conseil départemental, par délibération n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017, pour la durée du mandat :

- à intenter, au nom du Département, les actions en justice de toute nature ou à défendre ce dernier dans les actions intentées contre lui, tant devant les juridictions de droit commun, administratives et judiciaires, de première instance, d'appel ou de cassation, que les juridictions spécialisées, ou les instances consultatives de toute nature intervenant en matière précontentieuse, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, de la décision de désistement d'une action ou d'une instance ou d'une action tendant à la désignation d'un expert judiciaire.

Les dispositions du code précité prévoient qu'il doit être rendu compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

Afin de satisfaire à cette obligation, vous trouverez dans le tableau annexé au présent rapport un état des actions en justice pour la période du 1er février 2019 au 31 août 2019.

Je prie votre Assemblée de bien vouloir m'en donner acte.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT